RÉORGANISATION À ERMONT : AUDIENCE CNT AUPRÈS DU DIRECTEUR : LA VIGILANCE ET L'ACTION S'IMPOSENT !!

Le jeudi 25 février une délégation syndicale de la CNT a été reçue par la Direction de la PDC d'Ermont. Notre objectif était de clarifier certains points dans la mise en œuvre de cette réorganisation. Tout en rappelant notre opposition sur le fond à cette restructuration qui liquide encore des tournées et des emplois. Outre la réorganisation plusieurs points ont été abordés.

Pour La Poste: Thierry F. (DE), Phillip O. (RProd), Dominique J. (responsable des réorganisations).

Pour le syndicat CNT POSTE 95: Françoise, Michal, Laurent.

1- Prime facteur d'avenir 2015/2016 (sur St-Gratien).

Pour le 4ème trimestre 2 équipes sont à 112,5€ (le max) et 2 autres à 75€, pas d'infos sur les autres. Le DE se réfère à un "tableau national" pour l'attribution des primes. Ensuite il nous dit que niveler les primes vers le haut serait "inégalitaire et pas juste". Pour la prime de 2016, d'après M.Obert la réunion sur les objectifs 2016 a eu lieu il y a 10 jours et c'est au FQ de communiquer (en même temps il admet qu'il n'y'a pas d'affichage).Les affichages des réclamations et taux d'instances sur Ermont sont là et mis à jour du coup ce qui justifie notre demande de la mise en place du même procédé sur Saint Gratien.

Commentaires de la CNT : Une nouvelle fois nous dénonçons les objectifs irréalisables en particulier la vaste blague du taux d'instance. Nous dénonçons également le fait que c'est encore une fois les cadres qui touchent la plus grosse part du gâteau au travers de la part variable (prime) sur le dos des agents qui eux ont fait les efforts et le boulot !

2- Réorganisation du bureau d'Ermont.

1- Bulletins d'itinéraires : Nous avons d'abord demandé la réaction de la direction au sujet de la lettre/pétition signée par de nombreux agents et lancée à notre initiative. Réponse évasive. Ensuite nous avons appris que **2 feuilles différentes** ont été distribuées faisant office de feuille BI1 et de feuille BI2. Or plusieurs collègues n'ont pas reçu la feuille numéro 2 (c'est-à-dire le BI corrigé). Mr J... signale ensuite que 54% de BI lui ont été remis. La question que nous posons avec insistance est celle de savoir que **la responsabilité d'un BI n'incombe pas aux agents, que cela ne relève pas de leur compétence ou de leur fiche de poste.**
Mr J... déclare que "*...de toute façon c'est le programme informatique qui défini les itinéraires...*" en précisant que les FE et les FQ étaient présents et pouvaient intervenir. **Affirmation étrange qui signifie que l'ordinateur n'est plus maîtrisé par l'homme !!!**

Commentaires de la CNT : Incapacité de la direction d'apporter une réponse claire ! Sans doute cela ne les arrange pas de reconnaître que c'est leur travail et qu'ils veulent le faire réaliser par les agents ! Attention la science-fiction l'avait prédit !! La Poste l'a fait : Nos cadres n'ont plus la main, c'est l'intelligence artificielle qui gouverne !

2- Congés d'été: Mr O... affirme que **2** *mois après la réorganisation "...tous les*

Pour nous contacter : Espace Nelson Mandela 82 av du G. Leclerc 95100 Argenteuil.
ptt95@cnt-f.org - 0677057506 - http://udcnt95.eklablog.com - http://www.cnt-f.org/fedeptt/

agents rentreraient avant leurs heures de fin de services…", cependant il n'est absolument pas en mesure de nous indiquer une date précise de la pose des congés d'été pour 2016. Après la réorganisation est une réponse inacceptable !

Commentaires de la CNT : La réponse de Mr Obert n'a rien à voir avec la question et cela est une réponse mesquine. Veut-il reprendre un vélo ? Cela est révélateur de son état d'esprit !! Les agents n'ont pas à être pénalisés dans leur vie privée au motif d'une incapacité de gestion des CA par l'encadrement. Surtout que pour eux les congés d'été sont réglés depuis longtemps, donc rien à faire des problèmes du petit personnel, le bien-être des cadres semble prioritaire !

3-La vente de quartiers : Elle sera donc reportée de quelques semaines, cependant la direction affirme qu'elle se déroulera dans le respect des droits réglementant cette vente.

Commentaires de la CNT : Nous serons vigilants car les critères mis en avant pour déterminer que des tournées ne sont pas mises à la vente sont flous et cela favorisera l'arbitraire.

4-Tournées en Stabby.
D'après la direction, et **contrairement aux préconisations de la médecine du travail**, il serait tout à fait normal de monter sur les trottoirs en stabby (comme en scooter ou VAE), comme preuve on nous dit que la largeur d'un stabby n'est que de 4cm de plus qu'un scooter. Sauf que ce n'est pas une question de largeur mais de hauteur (impossible de monter sur un trottoir si pas de "bateau" ou autre dispositif d'accessibilité.

Commentaires de la CNT : Une question ? Ils l'ont essayé le Staby en distri ? Où alors ils n'ont pas vu à quoi ressemblaient les trottoirs, on n'est pas sur les Champs Elysées par ici ! Les consignes du siège sont très claires : distribution en portion de voie et pas de trottoir ! Ca les arrange bien de refaire les règles version Plaque d'Ermont !

5-Postes de cabine. Nous sommes informés que 2 postes sont disponibles à la cabine et que les résultats de la "pêche au cabinard(e)s" seront communiqués le 26/02/2016. Il y aurait eu un appel par affichage jusqu'au 6 février.

Commentaires de la CNT : Une totale transparence n'a pas été réalisée sur cette question. Nous sommes plusieurs sur Saint-Gratien et Ermont à n'avoir pas vu cette note fantôme ! Cela sent la mauvaise foi ! Et ouvre la porte à de possibles recours.

6-Promotions. Des collègues ayant posé des questions le Directeur informe que 5 RAP seront proposés au moment de la réorganisation.

7- Sécabilité inopinée : Une nouvelle règle sortie du chapeau de la direction. La sécabilité inopinée passe de 24h à 48h. **A quand la sécabilité permanente ???**

Morale : Face à cet arbitraire, face à ces coups bas : préparons dans l'unité une riposte d'envergure.

Il y a une semaine s'est tenue le CHSCT qui a traité de la réorganisation d'Ermont. Alors que de nombreux agents étaient favorables à une expertise, la représentante de FO, par ailleurs cadre du bureau, s'est opposée à la demande de cette expertise, ce qui a bien arrangé les affaires de la Direction. Ceci alors que SUD a bien voté pour l'expertise. FO avait rédigé une motion contre la réorg mais la représentante FO s'abstient sur la question et ensuite après intervention du patron, ce dernier repose la question et cette fois la représentante FO vote pour la mise en place de la réorg ! Sans commentaire. Dites nous comment vous votez en CHSCT et nous vous dirons qui vous servez.